

**COPIE**

## Compte-rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 13 novembre 2024, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

### **I- Mesures normatives.**

Au titre de ces mesures, les décrets portant approbation des statuts modifiés des agences de sauvegarde de la culture dans les aires socioculturelles en République du Bénin ont été adoptés.

### **II- Communications.**

#### **II-1. Construction de centres d'excellence d'Afrique à l'Université d'Abomey-Calavi.**

Le Bénin a obtenu de la Banque Mondiale et de l'Agence Française de Développement, un financement pour la réalisation de trois centres d'excellence d'Afrique sur les campus de l'Institut de Mathématiques et de Sciences Physiques à Dangbo, de l'Institut national de l'Eau et de l'Ecole polytechnique à Abomey-Calavi.

Ceux-ci font partie des 53 centres d'excellence au sud du Sahara répartis dans onze pays africains et sont dédiés respectivement aux filières suivantes : Sciences, Mathématiques, Informatique et Application, Eau et Assainissement, Ingénierie, Energie, Infrastructures de Transport et Environnement.

Leur construction vise à doter les universités où ils sont implantés d'un cadre adapté pour la formation d'éminents cadres, chercheurs et doctorants de diverses nationalités de la sous-région. Ils seront pourvus d'équipements scientifiques modernes et de mobiliers adéquats dans le but de renforcer la qualité de l'enseignement et de la recherche. Ils serviront également à abriter des rencontres internationales dans leurs secteurs respectifs.

Le Conseil a autorisé la construction, par les prestataires sélectionnés, de ces infrastructures sur les sites des campus identifiés.

Les ministres chargés de l'Enseignement Supérieur et du Cadre de Vie accompliront les diligences nécessaires à cette fin et veilleront à la bonne exécution des travaux.

## **II-2. Autorisation de signature de la Convention de partenariat relative à la mise en œuvre du programme culturel Corridor.**

Ladite convention s'inscrit dans les actions de valorisation de sites patrimoniaux d'exception et de développement d'un projet intellectuel, artistique et culturel. L'objectif est de favoriser les échanges et rencontres autour de la jeune création à l'échelle nationale, régionale et internationale.

C'est un partenariat entre l'État béninois, l'Agence Française de Développement, l'Association Centre culturel international de rencontres John Smith et la mairie de Ouidah.

Erigé dans le domaine de l'ancien tribunal colonial, un site emblématique du patrimoine béninois, ce centre a pour vocation essentielle de faciliter la recherche historique, la restitution et le partage avec le public, de mettre en œuvre un projet artistique tourné vers les jeunes talents et de proposer un travail pédagogique et éducatif autour des arts.

Le programme CORRIDOR à implémenter sur ce site consistera à agrandir l'espace d'accueil de la bibliothèque du centre pour en faire une grande médiathèque, un espace de formation et de coworking. Il contribuera ainsi à renforcer les dynamiques de développement de la ville en incitant la population, en particulier la jeunesse, à s'intéresser à la culture.

Le Conseil a marqué son accord pour la signature de la convention de partenariat tripartite y relative.

## **II-3. Autorisation d'adhésion du Bénin à l'Open Government Partnership (OGP).**

L'OGP est un partenariat multilatéral visant à promouvoir un gouvernement ouvert, c'est-à-dire la transparence de l'action publique et l'accessibilité à de nouvelles formes de concertation et de collaboration avec la société civile, en se basant essentiellement sur le numérique et les nouvelles technologies.

L'adhésion à cette initiative permettra le renforcement des capacités sur la réforme du système budgétaire et la conduite des dialogues y afférents

dans un processus ouvert, participatif et inclusif pour une optimisation des allocations et un meilleur ciblage des besoins prioritaires.

Elle favorisera aussi l'appropriation et l'utilisation des nouvelles technologies dans la conception d'un budget qui reflète à la fois la transparence et la bonne gouvernance.

Le Bénin étant déjà un leader international en matière de budget ouvert, son affiliation à l'OGP conforterait le choix du Gouvernement de pratiquer une gestion efficiente des finances publiques ainsi qu'un processus budgétaire collaboratif.

Le Conseil est favorable à la formalisation de cette admission, à charge pour le ministre de l'Economie et des Finances d'accomplir les diligences nécessaires à cette fin.

#### **II-4. Contractualisation pour la maîtrise d'œuvre complète dans le cadre du projet de construction d'une officine de pharmacie publique à Cotonou.**

Les sociétés de grossistes-répartiteurs ne trouvent pas souvent d'intérêt à importer certains médicaments onéreux ou destinés à soigner les maladies rares exigeant des traitements spécifiques, à cause de leur risque élevé de péremption rapide. De fait, cela limite la disponibilité de certaines classes de médicaments et dispositifs médicaux dans notre pays.

C'est pourquoi, dans la droite ligne des réformes majeures engagées pour assurer la disponibilité et l'efficacité des soins de santé au profit des populations, il convient de renforcer l'offre pharmaceutique actuelle pour faciliter l'accès des patients aux médicaments et dispositifs médicaux d'un coût élevé ou présentant peu d'intérêt pour les importateurs.

Cette option nécessite la mise en place d'un mécanisme d'anticipation des ruptures des produits de santé à fort impact sur la santé publique.

Aussi, le Conseil a-t-il retenu de créer une officine de pharmacie publique avec un statut particulier qui veillera à assurer la disponibilité quasi-permanente des produits de santé utiles à la prise en charge efficace des malades, quelles que soient les pathologies.

Dans cette perspective, il est nécessaire que les études de conception architecturale, technique, d'impact environnemental et social, la

surveillance et le contrôle des travaux de cet ouvrage soient réalisés avec professionnalisme, en vue de la maîtrise d'œuvre complète du projet.

C'est pourquoi, le Conseil a marqué son accord pour la contractualisation avec un cabinet spécialisé, à cette fin.

### **III- Rencontres et manifestations internationales.**

Sous cette rubrique, il a été autorisé la participation du Bénin à la 15<sup>ème</sup> Conférence des ministres du Comité des pêches du Centre-ouest du Golfe de Guinée, du 11 au 13 décembre 2024 à Monrovia, au Liberia.

### **IV- Mesures individuelles.**

Les nominations ci-après ont été prononcées sur proposition des ministres respectifs :

#### **✓ Au ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts**

**Directeurs généraux des agences de Sauvegarde de la Culture ainsi qu'il suit :**

#### **- Aire culturelle Adja Tado**

Monsieur Paul AKOGNI

#### **- Aire culturelle Grand Borgou**

Monsieur Marcel Bonaventure OROU-FICO

#### **- Aire culturelle Montagnes**

Monsieur Yaïwa Blaise TCHETCHAO

#### **- Aire culturelle Yoruba**

Monsieur Aboudou Fataï FADEYI

#### **✓ Au ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle**

**Directeur de l'Enseignement secondaire général**

Monsieur Slassifi DRAMANE

**Directeur de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales**

Monsieur Coffi SAMBIENI

**Directeur général du Fonds de Développement de la Formation continue  
et de l'Apprentissage**

Monsieur Koffi Kintossou Arsène ZOCLI

**Directeur de l'Enseignement secondaire technique et de la Formation  
professionnelle**

Madame Sèdjro Jemima Ketsia AKLE épouse KEREKOU

**Directeur des Examens et Concours**

Monsieur Armand Kuyema NATTA.

Fait à Cotonou, le 13 novembre 2024,  
Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.